

COMMUNE DE CRISENOY
COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 NOVEMBRE 2020

Vu le code général des collectivités territoriales,
L'an deux mil vingt, le lundi 23 novembre à 21 heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Hervé JEANNIN, maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Hervé JEANNIN, Maire, Evelyne MICHEL, Martine GONCALVES, Thomas BERTHON, Francky MÉHAUT, adjoints au Maire, Josette VALÉRY, Evelyne LAGGIA, Sandji XAVIER, Monique LÉGER, Alain BLESSING, Jean-Pierre FERNANDES, Isabelle LIEUREY.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Murielle MARIÉ, Catherine BONGIBAUT, Marion ROY.

Madame Murielle MARIÉ donne pouvoir à Monsieur Hervé JEANNIN.
Madame Marion ROY donne pouvoir à Madame Josette VALÉRY.

Monsieur Thomas BERTHON a été nommé Secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte-rendu de la séance du 05 octobre 2020,
Approbation d'une dépense d'investissement au 1er trimestre 2021 à hauteur de 25% de l'investissement 2020,
Approbation de l'engagement sur le montant du loyer du local commercial,
Subvention DETR 2021,
Subvention FER 2021,
Approbation de la convention avec le SDESM pour la modernisation de l'éclairage public en 2021.

Le Conseil Municipal commence à 21 heures 03 par la présentation du nouvel agent technique polyvalent, M. Corentin DENET que la commune intègre à l'équipe technique.
M. le Maire propose au Conseil de faire un tour de table afin de se présenter.

M. le Maire propose l'ajout de 2 sujets à l'ordre du jour, le changement d'une armoire liée à l'éclairage public et le lancement de la réalisation du projet de Vidéo-Protection.

REPLACEMENT DE L'ARMOIRE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC RUE DES BUTTES ET DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU SDESM POUR L'ANNEE 2021

Intervention de M. Sandji XAVIER : Une rencontre avec le prestataire SOBECA du syndicat des énergies SDESM pour faire une mise au point sur la conformité des armoires d'éclairage public.
Les devis reçus pour plusieurs armoires, ont souligné la vétusté des différentes armoires. SOBECA propose d'installer des serrures spécifiques plus résistantes pour éviter les nombreux actes de vandalismes.

Le changement de la première armoire Rue des Buttes s'effectuera en 2021, pour les autres, cela est moins urgent. Ces travaux seront inscrits au budget 2021.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** la désignation le remplacement de l'armoire d'éclairage public située Rue des Buttes devant l'école, **APPROUVE** la demande de subventions auprès du SDESM pour l'année 2021, à hauteur de 50% du montant pour cette armoire, **TRANSFERE** au SDESM la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés.

APPROBATION DE LA RÉALISATION DU PROJET DE VIDÉO-PROTECTION

M. le Maire rappelle que l'étude de ce dossier a été menée il y a quelques semaines suite à l'approbation du lancement de l'étude du projet lors du dernier conseil municipal.

Intervention de M. Sandji XAVIER : plusieurs prestataires ont été consultés.

Pour que le dossier soit accepté avec la subvention, un devis en 3 phases sur 3 années est suffisant. Le référendum populaire prévu pour ce dossier ne pourra être réalisé au regard de l'état d'urgence face aux ~~des~~ dégradations au sein de la commune.

M. Thomas BERTHON précise que non seulement la covid-19 empêche ce référendum mais également qu'il ne doit pas être fait dans les 3 mois qui précèdent et suivent une élection, les régionales et les départementales devant se dérouler en juin 2021.

M. le Maire rappelle qu'il y a actuellement une très forte augmentation du nombre de dégradations, de destructions et réunions liées au trafic de substances illicites.

Les différents échanges conduisent à réaliser une note exhaustive pour nos concitoyens et qui reprendra l'ensemble du projet et ses différentes phases.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, **DÉCIDE** de lancer la réalisation du projet de Vidéo-Protection prévu en trois phases, et dont la première sera mise en place dès 2021, **INSCRIT** ce projet dans le cadre de la demande de subventions DETR pour l'année 2021.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 5 OCTOBRE 2020

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 05 octobre 2020.

APPROBATION D'UNE DÉPENSE D'INVESTISSEMENT AU 1^{ER} TRIMESTRE 2021 A HAUTEUR DE 25% DE L'INVESTISSEMENT 2020

M. le Maire précise que cette délibération est proposée chaque année pour ne pas bloquer les dépenses en Investissement dans l'attente du vote du budget en avril.

Monsieur le Maire expose que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que :

« dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} Janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Il est proposé au Conseil de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget principal qui devra intervenir avant le 15 Avril 2021.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2021 le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Sur cette base, il convient d'autoriser l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement pour l'exercice 2021 des crédits suivants :

Chapitres	Total des crédits d'investissement ouverts au BP 2020	Ouverture anticipée des crédits d'investissement en 2021
20 : immobilisations incorporelles	28 000 €	7 000 €
21 : immobilisations corporelles	316 500 €	79 125 €
TOTAL	344 500 €	86 125 €

APPROBATION DE L'ENGAGEMENT SUR LE MONTANT DU LOYER DU LOCAL COMMERCIAL

M. le Maire précise qu'il s'agit du local commercial situé 16 grande rue. Il rappelle qu'il a été demandé à différentes reprises lors d'entretiens et par voie judiciaire à ce que le bail commercial soit respecté. En réalité il ne l'a jamais été depuis 12 ans maintenant et notamment depuis ces derniers mois malgré les différentes actions entreprises, tant au niveau de l'objet des ventes que des horaires d'ouverture. Il n'y a toujours pas de vente régulière de pain, viennoiseries et pâtisseries comme stipulé dans le bail de novembre 2008.

Les horaires ont changé plusieurs fois depuis quelques mois sans que jamais ils ne soient respectés.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la candidature auprès de 1000 Cafés, la commune de Crisenoy doit fixer par anticipation et s'engager sur le montant du loyer pour un futur bail commercial dans son local commercial situé au 16 rue Grande 77390 Crisenoy.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE de fixer un loyer minoré de 150 euros mensuels pour le bâtiment situé 16 rue Grande 77390 Crisenoy dans le cadre de l'opération 1000 Cafés, DONNE pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

SUBVENTION DETR 2021

M. le Maire indique que suite à la décision du conseil municipal, il faut délibérer afin d'obtenir la subvention dans le cadre des travaux pour la mise en place de la vidéo-protection. Cette réalisation s'effectuera en trois phases, dont la première débutera en 2021.

L'aide potentielle de l'Etat au titre de la DETR 2021 et les modalités de financements sont les suivants :

INSTALLATION DE LA VIDEO-PROTECTION			
Date prévisionnelle de réalisation des dépenses	Montant HT	Moyens financiers	
		Etat (DETR) 80%	Fonds propres de la commune
2021-2023	51 680 €	41 344 €	10 336 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **SOLLICITE** l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2021,
- **ARRETE** les modalités de financement énoncées ci-dessus,
- **APPROUVE** le projet d'investissement correspondant.

SUBVENTION FER 2021

La note devrait nous parvenir aux communes d'ici cette semaine. Le dossier n'étant pas finalisé, il n'y a pas lieu de délibérer ce jour.

Idées de projets émises en séance :

Francky MÉHAUT : Voirie.

Evelyne LAGGIA : Bibliothèque.

APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LE SDESM POUR LA MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC EN 2021

M. Sandji XAVIER intervient : il existe 117 points lumineux sur Crisenoy. Il est proposé de remettre en conformité les points lumineux prioritairement les plus vétustes.

Deux rues ont déjà bénéficié de LED. Les autres rues sont dotées d'ampoules qui consomment davantage.

Il est proposé au conseil de changer 9 points lumineux en LED.

Le montant des travaux estimé d'après l'Avant-Projet Sommaire s'élève à 10 440 euros TTC (8 700 euros HT).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le programme de travaux et les modalités financières d'après l'avant-projet sommaire (APS),
- **TRANSFERE** au SDESM la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation des travaux, jointe en annexe, ainsi que les éventuels avenants et tout document nécessaire à sa passation ou son exécution,

AFFAIRES DIVERSES

- M. le Maire précise que :
 - 3 communications seront distribuées le 23/11,
 - les travaux de la toiture de l'école sont toujours prévus pour tout début décembre 2020, le chantier sera installé fin novembre,

- le CCAS et les bénévoles ne proposeront pas les paniers interrompus pendant les vacances de fin d'année car le maraîcher fait une pause.
 - étrennes du SDIS : adaptation à la covid-19 avec la possibilité de commander à distance,
 - litige sur un portillon lors de la réfection de la rue des Buttes : les experts ont débouté le riverain qui réclamait 850 € de dommages et intérêts. La commune n'a pas été reconnue responsable.
- M. Thomas BERTHON :
 - des devis anti pince doigts doivent nous arriver,
 - la 2^{ème} vitre d'un arrêt de Bus a été changée grâce à des élus et bénévoles,
 - les 2 distributeurs de sacs à déjections canine ont été installés,
 - une poubelle a été installée vers le city parc et une autre au niveau de la salle polyvalente,
 - réparation de luminaires au Hameau de Suscy et celui de la rue de Fouju particulièrement récalcitrant,
 - les devis pour la réparation de deux poteaux d'éclairage du terrain de football arrivent,
 - les premiers devis pour le columbarium sont en mairie,
 - intervention sur le toit terrasse de la salle polyvalente à venir,
 - travaux d'électricité à l'atelier,
 - réfection du mur intérieur au bar de la salle polyvalente et finalisation des aménagements des rangements à prévoir.
- Mme Evelyne MICHEL : il y a un problème de communication avec le RPI, Mme MICHEL va demander le grand livre comptable,
- Evelyne LAGGIA : une organisation au niveau du RPI est mise en place actuellement afin de palier à l'absence de l'accompagnatrice du BUS scolaire,
- Francky MÉHAUT : rappelle aux conseillers que les permanences du samedi voient nombre de membres du conseil s'y retrouver et qu'il invite les rares membres et ne pas s'y être pas rendus à le faire,
- Martine GONCALVES :
 - la modification du PLU avance à grands pas et des points téléphoniques avec le bureau d'études permettent le lien nécessaire,
 - l'enquête publique est à effectuer en février 2021,
 - le maire et la 1^{ère} adjointe étaient présents à la cour administrative d'appel de Paris pour le recours contre l'avenant n°1. Le résultat est imminent,
 - une demande pour une antenne Orange 5G a été faite, une demande de pièces complémentaires envoyée le 23/11).
- Josette VALÉRY :
 - le Noël des enfants a lieu samedi 12 décembre de 14h30 à 16h30 dans la cour de l'école,
 - atelier le samedi 5 décembre au matin pour préparer les cadeaux (livres + chocolats) et distribution de la communication + communication pour les ados (report du laser-game et se faire connaître).
- Monique LÉGER :
 - les colis de Noël du CCAS ont été reçus. Ils seront distribués durant une permanence Élus en Mairie avec livraison à domicile pour les plus âgés,
 - souhaite connaître les infos et la procédure quand les élus, dont le maire, sont en congés.

La séance est levée à 23h23.